

**J. CAUSSE  
& ASSOCIÉS**

EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

MEMBRE ASSOCIÉ

**A U D E C I A**

*Administrateurs*

J.C. Germain  
J. Drevetton  
B. Causse  
F. Moretti

*Mandataires*

M. Pedroli  
L. Paciello  
S. Duplex  
P. Fullana  
P. Germain  
O. Germain  
N. Seguin

**ASSOCIATION TERRE ET HUMANISME - PESI**

*Association d'Intérêt Général*

BP 19  
Mas de Beaulieu

07230 LABLACHERE

**Rapport du Commissaire aux Comptes**  
**sur les comptes annuels**

- Exercice clos le 31 Décembre 2010 -

*Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2011*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 2 avril 2010, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association TERRE ET HUMANISME, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :

- <i>bénéfice</i>	:	10 848 €
- <i>total de bilan</i>	:	724 563 €
- <i>total produits d'exploitation</i>	:	925 960 €

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I – Opinion sur les Comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Toutefois, votre association faisant appel à la générosité du public est tenue d'établir et de faire mention dans son annexe du Compte d'Emploi Annuel des Ressources. Ce document est actuellement en cours d'élaboration mais non achevé. Cela explique que nous ne sommes pas en mesure d'émettre une opinion sur sa forme, son contenu, ainsi que sur les méthodes mises en œuvre pour l'élaborer.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **II – Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ Les options retenues dans le choix d'application des principes comptables et dans leurs modalités de mise en œuvre sont présentées dans la note 1 de l'Annexe des comptes annuels. Nous avons procédé à l'analyse des méthodes utilisées et à la vérification par sondages de leur application. Nous estimons que ces règles et méthodes comptables sont correctement appliquées, conformes à la réglementation française, et ne présentent pas de caractère inapproprié ;
- ✓ La présentation d'ensemble des comptes annuels nous paraît conforme à la réglementation en vigueur ;
- ✓ Il n'existe pas d'évènement ou de décision importante intervenue au cours de l'exercice qui ne serait pas traduite dans les comptes de l'exercice ;
- ✓ Nous nous sommes assurés que l'estimation significative suivante était satisfaisante :

*- La participation a été évaluée en fonction de son actif net comptable, estimation faite de ses constructions selon une valorisation acceptable eu égard aux valorisations locales.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

*A Avignon, Le 7 juin 2011*

SA J. CAUSSE & Associés  
**F. MORETTI**  
*Commissaire aux Comptes Associé*

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'M' intertwined, enclosed within a circular scribble.

*Annexés au présent rapport :  
Comptes annuels de l'exercice.*

En Euros

Désignation de l'entreprise

TERRE ET HUMANISME

Adresse de l'entreprise

MAS DE BEAULIEU BP 19 07230 LABLACHERIE

Numéro SIRET\*

Code APE

913E

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\*

Durée de l'exercice précédent\*

Exercice précédent  
(N - 1) clos le :

(Ne pas reporter le montant des cents)*		Exercice N, clos le :			Exercice précédent (N - 1) clos le :			
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4			
<b>ACTIF</b>								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations	010	0	012	0	0		
	Fonds commercial*							
	Incorporelles	014	5 429	016	3 049	2 380		
	Autres*							
	Immobilisations corporelles*	028	93 366	030	49 111	44 255		
	Immobilisations financières* (1)	040	201 958	042	0	201 958		
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>300 754</b>	<b>048</b>	<b>52 160</b>	<b>248 594</b>		
ACTIF CIRCU	stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	0	052	0	0	
		Marchandises*	060	9 173	062	0	9 173	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	0	066	0	0	
	Créances	(2)	Clients et comptes rattachés*	068	12 273	070	0	12 273
			Autres* (3)	072	2 050	074	0	2 050
		Valeurs mobilières de placement	080	0	082	0	0	
		Banques, C.C.P. et autres disponibilités (sauf caisse)	084	437 677	086	0	437 677	
		Caisse	088	1 414	090	0	1 414	
		Charges constatées d'avance (2)*	092	13 379	094	0	13 379	
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>475 968</b>	<b>098</b>	<b>0</b>	<b>475 968</b>	
	<b>Total général (I + II)</b>	<b>110</b>	<b>776 723</b>	<b>112</b>	<b>52 160</b>	<b>724 563</b>		

<b>PASSIF</b>		Exercice N		Exercice N-1		
		NET	1	NET	2	
ES	Capital social ou individuel*	120	0		0	
	Écarts de réévaluation	124	0		0	
	Réserve légale	126	0		0	
	Réserves réglementées* (dont réserve spéciale des plus-values à long terme	129	0		0	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131	45 603		45 603	
	Report à nouveau	134	62 080		61 499	
	CAPITAUX PI	Résultat de l'exercice	136	10 848		581
		Provisions réglementées	139	8 500		0
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>127 032</b>		<b>107 683</b>
	Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>		154	473 005
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	155	36 190		50 096	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	0		0	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	19 044		22 827	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....	169	45 336		52 731	
	Produits constatés d'avance	174	23 953		16 916	
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>124 524</b>		<b>142 572</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>	<b>724 563</b>		<b>729 586</b>	

RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 bis.

Désignation de l'entreprise

TERRE ET HUMANISME

En Euros

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

(Ne pas reporter le montant des cents)\*

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

1

2

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	0	210	21 525	18 480
	Production vendue { biens dont export services* }	215	0	214	0	0
		217	0	218	136 462	141 285
				222	0	0
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224	0	0
	Production immobilisée*			226	2 223	13 000
	Subventions d'exploitation reçues			230	765 749	818 685
	Autres produits	229		232	925 960	991 450
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			(I)			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	6 921	4 165
	Variation de stock (marchandises)*			236	477	-4 022
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	1 378	942
	Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)*			240	0	0
	Autres charges externes* : ( dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )			242	209 919	212 649
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle	243	0	244	8 853	9 041
	Rémunérations du personnel*			250	213 886	196 853
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	61 536	120 437
	Dotations aux amortissements*			254	9 379	10 039
	Dotations aux provisions			256	239 756	220 000
	Autres charges ( dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger (1)	259	164 342	262	164 342	207 259
	Total des charges d'exploitation			(II)	916 450	977 367
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	9 510	14 083
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III) 280	5 283	1 364
	Produits exceptionnels			(IV) 290	285	388
	Charges financières			(V) 294	1 949	2 486
	Charges exceptionnelles			(VI) 300	2 070	12 506
	Impôts sur les bénéfices*			(VII) 306	209	263
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	10 848	581
<b>R - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* ( dont suppléments d'impôts sur les sociétés	326		324		
	Divers* (dont écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		
Déductions	Abattement sur le bénéfice et exonération des entreprises nouvelles*					342
	Divers*, ( dont : Invest. dans les DOM-TOM	344		créances due au report en arrière du déficit*	346	
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement).....			356		
	Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)*.....					360
	Amortissements réputés différés créés (col. 1) ou imputés (col. 2)			366		368
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372
▶ numéro de centre de gestion agréé :				388		
Montant de la T.V.A. collectée	374		Effectif moyen du personnel* :	376		Montant des prélèvements personnels de marchandises*
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378		Cotisations personnelles de l'exploitant* :	380		399

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 bis.

(1) il s'agit des provisions prévues par les articles 39 octies B et 39 octies A-1 bis et quater du

# ANNEXES COMPTABLES

## IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de l'association : **Association TERRE ET HUMANISME PESI**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/10, dont le total est de 724 563 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 10 848 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/10 au 31/12/10.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/04/2011 par le Conseil d'administration de l'association.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

### Changements de méthode (néant)

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) au coût d'acquisition des immobilisations.

Concernant la première application des règlements comptables CRC 2002-10 et CRC 2004-04, il convient de préciser :

- la comptabilisation détaillée des immobilisations telle que déjà pratiquée antérieurement a été estimée satisfaisante aux critères de la méthode des composants,
  - le même les durées et bases d'amortissement retenues ne diffèrent pas de façon significative des nouvelles modalités prescrites.
- En conséquence, aucun retraitement particulier n'a été mis en œuvre pour les immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| • Constructions                                 | ...NEANT..... ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | 3 à 10 ans        |
| • Matériel et outillage industriels             | 3 à 5 ans         |
| • Installations générales                       | 3 à 5 ans         |
| • Matériel de bureau et informatique            | 3 à 5 ans         |
| • Mobilier                                      |                   |

3 à 5 ans

### Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode au dernier prix d'achat.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Engagements de retraite

Il a été jugé, peu significatif contenu de l'âge et l'ancienneté des salariés ; cet engagement sera évalué lors de la clôture du prochain exercice.

### Autres éléments significatifs (néant)

# ANNEXES COMPTABLES

## ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

CADRE A : IMMOBILISATIONS		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D	<b>TOTAL 1</b>	0		
Autres postes d'immo. incorporelles	<b>TOTAL 2</b>	5 430		
Terrains		12 452		
Constructions sur sol propre		0		
Constructions sur sol d'autrui		0		
Constructions, installations générales, agencement.		19 666		19 443
Installations techniques, matériel et outillage ind.		17 151		
Installations générales, agencts., aménags. dives		2 804		
Autres matériels de transport		1 100		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		20 750		
Emballages récupérables et divers		0		
Immobilisations corporelles en cours		0		
Avances et acomptes		0		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>73 923</b>		<b>19 443</b>
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		100 050		1000
Autres titres immobilisés		899		100 009
Prêts & autres immobilisations financières		200		
	<b>TOTAL 4</b>	<b>101 149</b>		<b>101 009</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)</b>	<b>180 502</b>		<b>120 452</b>

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D	<b>TOTAL 1</b>				
Autres postes d'immo. incorporelles	<b>TOTAL 2</b>			5 430	
Terrains				12 452	
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	Inst. gales., agencts. et am. const.			39 109	
Installations techniques matériel et outillage				17 151	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agencts., amé-nagement divers			2 804	
	Matériel de transport			1 100	
	Matériel de bureau & informatique			20 750	
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances & acomptes					
	<b>TOTAL 3</b>			<b>93 366</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			200	100 850	
Autres titres immobilisés				100 909	
Prêts & autres immobilisations financières				200	
	<b>TOTAL 4</b>			<b>201 958</b>	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)</b>			<b>300 754</b>	



## ANNEXES COMPTABLES

### ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL 1</b>					
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL 2</b>		1 689	1 360		3 049*
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	installations générales	8 625	2502		11 127
Installations tech, mat et outillage industriels		11 405	3 424		14 829
Autres immobilisations corporelles	installations générales	2 710	94		2 804
	matériel de transport	770	220		990
	matériel de bureau	17 581	1 780		19 361
<b>TOTAL 3</b>		<b>41 091</b>	<b>8 020</b>		<b>49 111</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)</b>		<b>42 780</b>	<b>9 380</b>		<b>52 160</b>
<b>CADRE B</b>	<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES (NEANT)</b>				
<b>CADRE C</b>	<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES (NEANT)</b>				

### ETAT DES PROVISIONS

<i>Rubriques</i>	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
Autres provisions pour risques et charges	479 329	239 756	246 080	473 006
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>479 329</b>	<b>239 756</b>	<b>246 080</b>	<b>473 006</b>
<b>DEPRECIATIONS</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>479 329</b>	<b>239 456</b>	<b>246 080</b>	<b>473 006</b>
Dotations et reprises d'exploitation		239 756	246 080	

### ETAT ECHEANCES CREANCES

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Autres créances clients		12 273	12 273	
Personnel et comptes rattachés		350	350	
Débiteurs divers		2 050	2 050	
Charges constatées d'avance		13 379	13 379	
<b>TOTAUX</b>		<b>28 052</b>	<b>28 052</b>	

## ANNEXES COMPTABLES

### ETAT ECHEANCES CREANCES ET DETTES

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine				
	à plus de 2 ans à l'origine	36 190	11 429	24 761	0
Fournisseurs et comptes rattachés		19 044	19 044		
Personnel et comptes rattachés		13 960	13 960		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		28 250	28 250		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 119	3 119		
Autres dettes		358	358		
Produits constatés d'avance		23 953	23 953		
<b>TOTAUX</b>		<b>124 874</b>	<b>100 113</b>	<b>24 761</b>	<b>0</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice		11 429			

### PRODUITS À RECEVOIR (Néant)

### PARTICIPATION SCI MAS DE BEAULIEU

	Montant
Capital	283 920
Situation Nette	163 563
Résultat 2010	-15 338
% détenu	35%
Valeur Comptable des titres	99 849

## ANNEXES COMPTABLES

### CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fiscales et sociales	18 020
<b>TOTAL</b>	<b>18 020</b>

### CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	13 380	23 953
<b>TOTAL</b>		<b>10 573</b>

### ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Engagements en matière de retraite	N.S
Autres engagements donnés : Intérêts sur emprunt	1 949
<b>TOTAL</b>	<b>1 949</b>
(1) dont concernant :	
• les engagements assortis de sûretés réelles	1 949

Engagements reçus	Montant
<b>TOTAL</b>	<b>NEANT</b>

### DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit Nantissement des Parts de la SCI	36 190
<b>TOTAL</b>	<b>36 190</b>

# ANNEXES COMPTABLES

## AFFECTATION DES DONS

**Dons provenant des produits agir du crédit coopératif :** 342 509 euros reçus en 2010

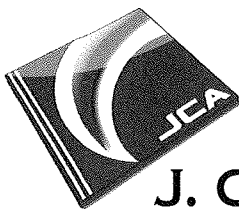
30% affecté au financement de la structure, 70% en provision pour l'exercice 2011.

**Dons et soutiens divers :** 80 620 euros reçus en 2010

3 220 euros dédiés à l'international et directement affectés aux programmes

77 400 euros affectés aux financements des activités non génératrices de revenus (accueil des bénévoles, aménagement du mas ...).

**Financement de l'international :** celui-ci a été assuré par une reprise de provision de 246 079 euros.



**J. CAUSSE  
& ASSOCIÉS**

EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

MEMBRE ASSOCIÉ

**A U D E C I A**

*Administrateurs*

J.C. Germain  
J. Drevetton  
B. Causse  
F. Moretti

*Mandataires*

M. Pedroli  
L. Paciello  
S. Duplex  
P. Fullana  
P. Germain  
O. Germain  
N. Seguin

**ASSOCIATION TERRE ET HUMANISME - PESI**

*Association d'Intérêt Général*

BP 19

Mas de Beaulieu

07230 LABLACHERE

**Rapport Spécial**

**du Commissaire aux Comptes**

**sur les conventions règlementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 Décembre 2010**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Organe Délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

*A Avignon, Le 7 juin 2011*

SA J. CAUSSE & Associés  
**F. MORETTI**  
*Commissaire aux Comptes Associé*

